

## ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ARRÊTES GENERAUX / N° 123-22

Le Maire de la commune de Targon,

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 225

**Vu** le décret 58.1217 du 15 décembre 1958 modifié par le décret N° 69.150 du 5 février 1969 relatif à la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande d de la Mairie de Targon − 2 rue de la Mairie − 33760 TARGON

Considérant qu'en raison des travaux de rénovation du bâtiment de la poste place du onze novembre 33760 TARGON, il convient de réglementer le stationnement.

#### ARRETE:

# ARTICLE 1:

- Du Lundi 10 octobre 2022 au Vendredi 30 juin 2023 – interdiction de stationner du N° 14 au N° 16 rue René Pezat 33760 TARGON – 3 places de stationnement bloquées, afin de permettre aux entreprises et sous-traitants liées au marché de se garer (Société SOPEGATP, EURL DDAN16, EURL SIMA 17, Société ROQUE BOIS, Société France MENUISIERS, Société CAPSTYLE, EURL CLICHY, SARL MATE Jean-Claude, Laurent FRAPIER Entreprise et SASU ORONA SUD OUEST).

ARTICLE 2: Les véhicules intervenant sur le chantier devront clairement s'identifier, sous peine d'une amende de la Gendarmerie.

## **ARTICLE 3:**

- Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par la mise en place d'une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 (Déviation, barrière de sécurité - Panneau d'interdiction, etc...) seront à la charge de la l'entreprise de Gros Œuvre EURL SIMA 17.

#### ARTICLE 4:

- Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Targon.

### ARTICLE 5:

- Monsieur le maire de la commune de TARGON, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de CREON, Monsieur le capitaine des sapeurs-pompiers de Targon, la Société de transport CITRAM, Madame Sabine BOATTO, présidente de l'association Musaïque, ainsi que le SEMOCTOM sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TARGON, le mardi 20 septembre 2022

BETAPOON \*

Le Maire,

Frédéric MAULUN